INITIALES DU MAIRE
14359-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 1er septembre 2026 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Jocelyn Vallières
Siège numéro 3 Madame Peggy Vignola
Siège numéro 4 Monsieur Sébastien Patry
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Marie-Josée Breault

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et en visioconférence, les consultations publiques sont ouvertes il est 19 h 30.

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 35, RUE DES ANCÊTRES – LOT 4 698 604

Demande : Autoriser la construction d'un cabanon de 220 pi^2 incluant une salle d'eau.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 31.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et en visioconférence.

126443-09-2026 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 18 : Autres points à l'ordre du jour.

INITIALES DU MAIRE
14360-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1. CONSULTATION PUBLIQUE

   1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 35, RUE DES ANCÊTRES – LOT 4 698 604

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE l'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026.

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 673-2026 RELATIF À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES ET FAMILIAUX DANS CERTAINS SECTEURS RÉSIDENTIELS DE LA MUNICIPALITÉ

6. POLITIQUE DE L'ARBRE

7. DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION DU STATUT D'USAGE DE LA CHAPELLE DU LAC RAQUETTE

8. RÉSOLUTION D'APPUI – DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACEUM

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 35, RUE DES ANCÊTRES – LOT 4 698 604

10. DEMANDE À LA MRC DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

FINANCES

11. RÉFECTION ROUTE LAFLAMME – CONCEPTION D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DE PAIEMENT

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 4 699 190

13. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

14. GRANDE MARCHE PIERRE LAVOIE 2026

TRAVAUX PUBLIC

15. VENTE DE MATÉRIEL MUNICIPAL

16. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 126416-07-2026 – AUTORISATION AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) DE PROCÉDER À LA VENTE DE MATÉRIEL MUNICIPAL

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
14361-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

17. CORRESPONDANCE

18. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 9 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE PARTIELLE DES OUVRAGES COMPLÉTÉS – RUE DE LA CEINTURE

19. RAPPORT DES COMITÉS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126444-09-2026

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

126445-09-2026

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 673-2026 RELATIF À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES ET FAMILIAUX DANS CERTAINS SECTEURS RÉSIDENTIELS DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 673-2026 à une prochaine séance et ayant pour objet l'amélioration de l'offre de logements abordables et familiaux dans la zone RB-20 du périmètre urbain et en dépose le projet

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 673-2026 en indiquant sa portée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 673-2026 relatif à l'amélioration de l'offre de logements abordables et familiaux dans certains secteurs résidentiels de la municipalité soit, et est adopté par ce conseil.

6. POLITIQUE DE L'ARBRE

Ce point est reporté

126446-09-2026

7. DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION DU STATUT D'USAGE DE LA CHAPELLE DU LAC RAQUETTE

Considérant la demande d'appui de l'Association des riverains du Lac Raquette dans le cadre de sa démarche auprès de la MRC de Beauce-Sartigan visant à modifier le statut d'usage de la chapelle

N° de résolution ou annotation

Sainte-Thérèse, située au Lac Raquette et dont elle est le propriétaire depuis le 1er avril 2026;

Considérant que la vocation principale de cette chapelle demeure liée à la pratique du culte religieux et au maintien de cette tradition au sein de leur communauté de riverains;

Considérant que le chœur et la nef demeurent sacralisés;

Considérant que l'usage actuellement attribué au bâtiment, soit « autres aménagements d'assemblées publiques » ne reflète pas adéquatement sa vocation ni son utilisation principale selon l'Association des riverains du Lac Raquette;

Considérant que l'Association des riverains du Lac Raquette souhaite entreprendre une démarche auprès de la MRC de Beauce-Sartigan afin que le statut d'usage du bâtiment soit réévalué et corresponde davantage à sa vocation et à son utilisation;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'Association des riverains du Lac Raquette dans sa démarche auprès de la MRC de Beauce-Sartigan visant la révision du statut d'usage de la chapelle Sainte-Thérèse afin que celui-ci corresponde à sa vocation et à son utilisation principale.

126447-09-2026 **8. <u>RÉSOLUTION D'APPUI – DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACEUM</u>**

Considérant que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

Considérant que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne,

Considérant que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial;

Que le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

Que le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada
- Au ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne
- Au bureau du Premier ministre du Canada
- À la présidente du caucus rural
- Aux représentants fédéraux de la région.

126448-09-2026

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 35, RUE DES ANCÊTRES – LOT 4 698 604

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 604 afin d'autoriser la construction d'un cabanon incluant une salle d'eau de 220 $pi^{2;}$

Considérant que le règlement de zonage 447-2006, article 4.3 stipule que la superficie maximale pour une remise est de 150 pi^2;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge opportun qu'un espace supplémentaire est requis afin de diviser la salle d'eau et le cabanon (espace de rangement);

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un cabanon incluant une salle d'eau d'une superficie totale de 220 pi^2.

126449-09-2026

10. DEMANDE À LA MRC DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre doit déposer une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement en lien avec une demande d'exclusion permanente de la zone agricole, sans attendre l'entrée en vigueur du nouveau Schéma de 3^{e} génération de la MRC de Beauce-Sartigan ;

Considérant que le terrain visé est situé en continuité du périmètre urbain et qu'il est contigu à un secteur déjà développé à des fins résidentielles, favorisant ainsi une consolidation du tissu urbain ;

Considérant la disponibilité des services municipaux, aqueduc et égouts, sur une partie du terrain ;

N° de résolution ou annotation

Considérant que le terrain visé comblerait le besoin de diversifier l'offre résidentielle, notamment par la création de maisons jumelées et d'immeubles à appartements ;

Considérant que l'ajout de nouvelles unités d'habitation permettra d'accroître la population locale et de contribuer au maintien des commerces et services de proximité;

Considérant que la majorité des grands espaces vacants à l'intérieur du périmètre urbain sont constitués de milieux humides ou sont affectés à des fins industrielles ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, entreprenne les démarches nécessaires afin de déposer la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement en lien avec la demande d'exclusion permanente de la zone agricole du lot 6 496 625.

126450-09-206 **11. <u>RÉFECTION ROUTE LAFLAMME – CONCEPTION D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DE PAIEMENT</u>**

Considérant que la Municipalité a fait appel aux services de la MRC Beauce-Sartigan relativement à la réalisation d'une étude géotechnique, d'une évaluation environnementale de site ainsi que d'une caractérisation environnementale des sols et matières granulaires dans le cadre de la réfection de la route Laflamme;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 2026-108 à la MRC Beauce-Sartigan au montant de quatorze mille deux cent trente et un dollars et vingt-cinq cents (14 231,25 $).

126451-09-2026 **12. <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 4 699 190</u>**

Considérant que le propriétaire du lot 4 699 190 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique et qu'il a présenté son certificat de conformité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 $) prévu au règlement 611-2022 au propriétaire du 895, rang Sainte-Eveline, Saint-Benoît-Labre.

126452-09-2026 **13. <u>COMPTE DU MOIS</u>**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de quatre cent huit mille neuf cent soixante et un dollars et soixante-dix-sept cents (408 961,77 $) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

FACTURES PAYÉES	25 677,61 $
FACTURES À PAYER	318 619,06 $
SALAIRES BRUTS DU MOIS	64 665,10 $
TOTAL	**408 961,77 $**

126453-09-2026

14. GRANDE MARCHE PIERRE LAVOIE 2026

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain ;

Considérant que dans le cadre de cet événement, le service des loisirs et à la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles, désire organiser une marche de 5 km, vendredi le 16 octobre 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et à la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 km, la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants :

- Participation du service de sécurité incendies à la sécurité des marcheurs pendant la journée de l'événement;
- Demande de permis au Ministère des transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour un événement spécial sur une route numérotée ;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

126454-09-2026

15. VENTE DE MATÉRIEL MUNICIPAL

Considérant que des personnes se sont manifestées auprès de la Municipalité afin d'acquérir certains biens qui devaient initialement être confiés au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), lequel a le mandat de procéder à leur vente;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite, dans la mesure du possible, privilégier les personnes de la municipalité et/ou de la région, lorsque les offres reçues sont jugées satisfaisantes;

Considérant que la direction de la Municipalité a décidé d'accepter les offres d'achat jusqu'au 28 août 2026, à 11 h;

Considérant que la municipalité a reçu plusieurs offres pour les équipements décrits au tableau ci-dessous :

N° de résolution ou annotation

Équipement	Nb d'offres reçues	Offres retenues	Montant offert (taxes incluses)
Rétrocaveuse	3	Maurice Dubord	6 777 $
Niveleuse	3	Pièces d'autos Fernand Bégin inc.	5 150 $
Soudeuse à l'arc	2	Robert Loubier	120 $
Gratte en V	1	Maurice Dubord	400 $
Sens unique (one way)	1	Déneigement Jean Auclair	550 $

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Michaël Normand, à procéder à la vente du matériel municipal aux soumissionnaires ayant présenté les offres les plus élevées.

1226455-09-2026

16. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 126416-07-2026 – AUTORISATION AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) DE PROCÉDER À LA VENTE DE MATÉRIEL MUNICIPAL

Considérant que tous les biens figurant sur la liste du matériel excédentaire de la Municipalité ont été vendus à des personnes de la municipalité et/ou de la région ;

Considérant qu'ils ont été vendus à des prix jugés tout à fait satisfaisant ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 126416-07-2026 – Autorisation au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder à la vente de matériel municipal.

17. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2026.

126456-09-2026

18. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

18.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 9 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE PARTIELLE DES OUVRAGES COMPLÉTÉS – CHEMIN DE LA CEINTURE

Considérant que la firme WSP recommande le paiement du décompte #9 au montant de 96 963,63 $, taxes incluses, à Giroux & Lessard Ltée et de procéder à la réception définitive partielle des travaux effectués à ce jour sur le Chemin de la Ceinture ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte #9 à Giroux & Lessard Ltée au montant de quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-trois dollars et soixante-trois cents (96 963,63 $), taxes incluses, et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, à signer le certificat de réception partielle.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin mentionne avoir siégé au comité de la Régie intermunicipale du comté de Beauce Sud (RICBS). Des négociations étant en cours, il précise devoir attendre les informations du directeur avant de pouvoir fournir davantage de détails.

Madame Marie-Josée Breault nous informe que le projet du toit multifonctionnel au-dessus de la patinoire extérieure est reporté en 2027. Elle mentionne également que les activités de danse country et de Jiu Jitsu débuteront en septembre.

Monsieur Jocelyn Vallières indique qu'il n'y a pas d'avancement au comité des Lacs.

Madame Peggy Vignola nous informe que le cours de gardiens avertis se tiendra bientôt. Elle mentionne également qu'une réunion a eu lieu à la bibliothèque, afin de planifier les activités qui seront organisées à l'occasion de l'Halloween et de Noël. Concernant le tournoi de soccer, madame Vignola tient à remercier les commanditaires, les bénévoles ainsi que les organisatrices, mesdames Amélie Busque et Roxanne Roy, pour leur implication. Elle souligne également la participation de madame Coralie Rodrigue, directrice générale, ainsi que l'aide des membres du conseil des jeunes, qui sont toujours disponibles pour s'impliquer dans les activités de la Municipalité. Elle précise que le tournoi a généré des retombées économiques de 3 000 $, lesquelles seront réinvesties dans l'achat de nouveaux chandails de soccer pour les équipes de la municipalité.

Monsieur le maire, Marc Cloutier, nous informe de la tenue, le 20 septembre prochain, du « Bi de grange » organisé par la Société historique de Saint-Benoît-Labre, au 185, rang Saint-Henri. Il précise que des bénévoles sont recherchés pour contribuer à la réalisation de l'évènement. D'ailleurs, la Municipalité s'impliquera au niveau de la circulation. Il tient également à féliciter les organisateurs, les bénévoles et les participants pour le succès du tournoi de soccer. Il mentionne aussi que la Société du patrimoine Beauceron (SPB) célèbre son 50e anniversaire et qu'un souper bénéfice est organisé sous la supervision du député fédéral, monsieur Jason Groleau. Il fait également état de sa participation à une séance de la MRC Beauce-Sartigan, où plusieurs projets ont été discutés, notamment la collaboration avec les municipalités relativement aux projets de mini maisons. Enfin, il nous informe avoir rencontré le maire de Saint-Victor ainsi que des citoyens afin d'échanger sur différents dossiers.

INITIALES DU MAIRE
14368-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 56 à 20 h 06. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

126457-09-2026

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 06.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec.*

MARC CLOUTIER, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103